

TAUX COTISATIONS 2016

Informations aux employeurs



Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon

Taux de cotisations au 1^{er} janvier 2016 pour le secteur privé

Cotisations Sécurité Sociale	Total des cotisations	Répartition		Assiette
		Part Patronale	Part Salariale	
Assurance Maladie				
- Droits privés	9.00%	6.25%	2.75%	
Allocations Familiales				
- Entreprise du privé	8.00%	8.00%		
- Industrie du poisson				
Hommes	6.00%	6.00%		Dans la limite du plafond de Sécurité Sociale, soit 3 218 euros mensuellement
Femmes	4.00%	4.00%		
- Administration et Collectivités Locales				
Hommes	16.00%	16.00%		
Femmes	8.00%	8.00%		
Accident du travail				
- Entreprise du privé	1.50%	1.50%		
- Dockers	3.50%	3.00%	0.50%	
Assurance Vieillesse	11.86%	5.78%	6.08%	

Cotisations Régime Assurance chômage	Total des cotisations	Répartition		Assiette
		Part Patronale	Part Salariale	
RAC	6.40%	4.00%	2.40%	Dans la limite de 4 plafonds de Sécurité Sociale, soit 12 872 euros mensuellement
AGS ⁽¹⁾	0.25%	0.25%		
- Exonération temporaire de la part patronale CDI -26ans ⁽²⁾	2.40%	Exo	2.40%	Dans la limite de 4 plafonds de Sécurité Sociale, soit 12 872 euros mensuellement
- Majoration pour CDD ⁽³⁾	3.00%	3.00%		
- Majoration pour CDD ⁽⁴⁾	1.50%	1.50%		
- Majoration pour CDD ⁽⁵⁾	0.50%	0.50%		

⁽¹⁾ Les gens de maison sont exemptés de l'AGS

⁽²⁾ Se renseigner auprès du service recouvrement de la CPS

⁽³⁾ Accroissement temporaire d'activité ≤ à 1 mois

⁽⁴⁾ Accroissement temporaire d'activité de 1 à 3 mois

⁽⁵⁾ Contrat d'usage ≤ à 3 mois

Taux de cotisations au 1^{er} janvier 2016 pour la fonction publique

Cotisations Sécurité Sociale	Total des cotisations	Répartition		Assiette
		Part Patronale	Part Salariale	
- Fonction publique	7.25%	4.80%	2.45%	Le brut indiciaire

SERVICE RECOUVREMENT

Angle des Bds Colmay et Thélot • BP 4220 • 97500 Saint-Pierre et Miquelon

Tél.:0508 41 15 72 • Fax:0508 41 92 27

cotisations@secuspm.com

www.secuspm.com